



102 avenue Marcel Cachin

38400 St Martin D'hères

09 50 32 36 72

06 80 81 06 02

www.ae-larocade.fr

EPREUVE THEORIQUE GENERALE (Code)

Enjeux de la formation :

Vous souhaitez effectuer une formation pour l'apprentissage de la conduite :

- conduite accompagnée AAC,
- conduite supervisée CS,
- permis boîte manuelle B,
- permis boîte automatique B78.

Vous devez avant obtenir l'Epreuve Théorique Générale (ETG), plus communément appelé Code de la route.

Cette épreuve permet aux futurs élèves de :

- connaître les règles du code de la route
- aiguïser sa prise de conscience des risques avant de commencer à circuler avec un véhicule.
- analyser les situations rencontrées sur la route pour adapter au mieux son comportement.

Programme détaillé :

Vous vous exercez sur écran à répondre à une série de 40 questions avec un boîtier sur les thèmes suivants :

- La circulation routière.
- Le conducteur.
- La route.
- Les autres usagers.
- Les notions diverses.
- Prendre et quitter son véhicule.
- La mécanique et les équipements.
- La sécurité du passager et du véhicule.
- L'environnement.
- Les premiers secours.

- L'Alcool drogues et stupéfiants.
- La vitesse.
- Le téléphone

Supports de formation :

Vous obtiendrez lors de votre inscription un livret de code comportant tous les thèmes de la formation.

Vous pouvez vous exercer à l'ETG sur différents supports :

- smartphones, tablettes, ordinateurs avec l'application code en ligne
- boîtier de code si vous vous entraînez à l'auto-école.
- cours collectifs proposés à l'auto-école.

Nous pouvons suivre ensemble votre progression avec l'enregistrement de vos résultats sur le serveur du code en ligne ainsi que sur les boîtiers de l'auto-école.

Lieux de la formation :

- Chez vous avec le code en ligne.
- Pendant les heures d'ouvertures du bureau :

Auto-école La Rocade
102 Avenue Marcel Cachin
38400 Saint-Martin-d'Hères

Présentation à l'examen théorique :

- Age minimum pour passer l'ETG :
 - 17 ans si vous effectuez une formation CS, B ou B78.
 - 15 ans si vous effectuez une formation AAC.
- Le dossier d'inscription doit être validé en préfecture.
- Examen d'environ 1h.
- Condition de réussite de l'examen : au moins 35 bonnes réponses sur les 40 questions ; la réponse est considérée comme juste si toutes les propositions exactes ont été validées. Vous pouvez donc décider de passer votre code quand vous effectuez autour de 5 fautes à vos séances d'exercices.
- Obtention d'une date d'examen :
 - A l'auto-école.
 - Dans un organisme agréé : La Poste, SGS, Point Code, Dekra...